Avant propos

La prise en charge de la dépendance, des personnes handicapées et des personnes âgées, est une des missions sociales importantes assurées par le Conseil général.

La forte croissance de la population du département et son vieillissement impliquent de mieux connaître les besoins des personnes touchées aujourd'hui par un handicap ou des incapacités. Il est nécessaire, aussi, d'anticiper les besoins futurs, en ayant une connaissance des personnes qui ont des difficultés de santé risquant de déboucher sur le handicap ou la dépendance.

C'est pourquoi le Conseil général de l'Hérault et la Direction régionale de l'Insee Languedoc-Roussillon se sont associés pour réaliser, en partenariat, une enquête spécifique dans le département. Dans un premier temps 16 000 personnes ont été interrogées, à l'aide d'un questionnaire « Vie quotidienne et santé » complémentaire au recensement de la population de 1999. Puis, l'exploitation de ces questionnaires a permis de retenir 1 500 personnes vivant à leur domicile et particulièrement concernées. Elles ont été interrogées dans le cadre de l'enquête « Handicaps incapacités dépendance » dont ce document fournit les résultats.

L'un des enjeux de cette analyse est de permettre au Conseil général de conduire son action dans le domaine du maintien à domicile des personnes dépendantes. En effet qu'elles soient handicapées ou âgées, les personnes dépendantes souhaitent, très majoritairement, pouvoir se maintenir à leur domicile.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) fait partie, depuis le 1er janvier 2002, des outils dont est doté le Conseil général pour accompagner cette politique.

Nous souhaitons que ce document, fruit d'une volumineuse enquête encore jamais réalisée dans notre département, apporte à tous ceux qui s'intéressent aux difficultés des enfants, des adultes handicapés et des personnes âgées dépendantes, une information utile pour mieux connaître les besoins de ces populations.

La dépendance des personnes handicapées et des personnes âgées dans l'Hérault : un Héraultais sur dix a recours à une aide régulière à domicile

Résultats de l'Enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance - Hérault 1999

SOMMAIRE

Avant propos 2

Un Héraultais sur dix a recours à une aide régulière à domicile 6

Parmi les 358 000 personnes présentant une ou plusieurs déficiences, 81 000 ont recours à une aide à domicile . .6

L'accumulation des déficiences concerne plus souvent les personnes âgées 6

Une reconnaissance institutionnelle du handicap pour 57 000 personnes dont 39 000 perçoivent une allocation 7

Encadré : définir le handicap 7

30 000 personnes ont besoin d'aide en raison de difficultés de mobilité 8

Une personne dépendante sur trois a moins de 60 ans 8

Les personnes âgées dépendantes ont un besoin accru d'aide pour sortir, mais l'essentiel de l'aide se concentre sur la toilette et l'habillage 8

Encadré : les définitions de la dépendance 9

Encadré : les résultats de l'enquête HID pour la France 9

Une personne âgée de 60 ans ou plus entretient des relations avec trois membres de sa famille 10

Les relations familiales diminuent avec l'âge 10

La place prépondérante des enfants dans les relations familiales 10

Encadré : méthodologie 11

Encadré : les relations de la personne âgée 11

Deux tiers de l'aide à domicile auprès des personnes âgées sont assurés par des membres de la famille 12

Près de la moitié de l'aide à domicile est consacrée à des personnes âgées dépendantes 12

Les aidants familiaux des personnes âgées sont surtout les enfants et le conjoint 12

Plus de la moitié des aidants professionnels sont des aides ménagères 13

Une aide multiple qui se médicalise pour les personnes âgées dépendantes 13

Pour en savoir plus 14

Un Héraultais sur dix a recours à une aide régulière à domicile

Parmi les 358 000 personnes présentant une ou plusieurs déficiences, 81 000 ont recours à une aide à domicile

En 1999, lors de l'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance (HID), la population vivant à domicile dans l'Hérault compte 876 058 personnes (Cf. encadré méthodologique page 11). Parmi cette population, 41 % des individus déclarent souffrir d'au moins une déficience, soit 357 772 personnes. Les déficiences peuvent être soit physiques ou sensorielles, soit intellectuelles ou mentales. Elles s'entendent comme tout problème de santé lié à la naissance ou à un accident, à une maladie chronique ou à la vieillesse.

Parmi les personnes déclarant des déficiences, certaines ont besoin d'une aide régulière pour accomplir certains actes quotidiens. Ce besoin concerne 81 197 personnes dans l'Hérault, soit 9,3 % de la population vivant à domicile. Pour les personnes âgées de 60 ans ou plus, cette proportion passe à plus de 25 %, et concerne 52 214 personnes. Parmi la population de moins de 60 ans, 28 983 personnes ont besoin d'une aide régulière à domicile, soit une proportion de 4,3 %.

Personnes ayant des difficultés de santé et des besoins d'aides
Hérault - 1999

Unité : individu

	Ensemble		60 ans ou plus		Moins de 60 ans	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Population totale au RP 1999	**815 909**		206 816		609 093	
Dont population à domicile RP1999	***876 058***	***100***	*202 257*	*100*	*673 801*	*100*
Personnes ayant une ou plusieurs déficiences	**357 772**	**40,8**	138 806	68,6	218 966	32,5
Personnes ayant une aide régulière pour des raisons de santé	**81 197**	**9,3**	52 214	25,8	28 983	4,3

Source : INSEE Languedoc-Roussillon - Enquête HID 1999 - Echantillon Hérault - Champ : population à domicile

(1) Les personnes dépendantes selon la grille Colvez (voir encadré page 9)

L'accumulation des déficiences concerne plus souvent les personnes âgées

Dans la population de l'Hérault, âgée de 60 ans ou plus, les 138 806 personnes déclarant au moins un problème de santé représentent 68,6 % de la population (contre 40,8 % pour l'ensemble de la population tous âges confondus). Si la part des personnes âgées ayant une déficience, est proche de celle constatée sur l'ensemble de la population (21 %), en revanche les personnes âgées sont davantage concernées par une accumulation des déficiences. Elles sont 21 % à déclarer deux déficiences alors que cette proportion est de 11 % dans l'ensemble de la population vivant à domicile. Les personnes âgées atteintes de trois et quatre déficiences ou plus, sont presque trois fois plus nombreuses que celles recensées dans l'ensemble de la population. Cette accumulation des déficiences, qui va de pair avec l'âge, engendre naturellement des besoins d'aides spécifiques à cette population pour son maintien à domicile. Les personnes présentant quatre déficiences et plus connaissent dix fois plus souvent des difficultés de mobilité que les personnes n'ayant qu'une déficience.

Comparativement, les personnes de moins de 60 ans sont naturellement sujettes à moins de déficiences. Lorsqu'elles en subissent, l'accumulation de celles-ci reste très limitée : près des deux tiers des personnes de moins de 60 ans avec déficience déclarent n'en subir qu'une seule.

Personnes selon le nombre de déficiences et l'âge - Hérault - 1999

Unités : individu, %

Nombre de déficiences	Ensemble		60 ans ou plus		Moins de 60 ans	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Aucune	518 286	59,2	63 451	31,4	454 835	67,5
Une	179 871	20,5	43 304	21,4	136 567	20,3
Deux	94 683	10,8	42 512	21,0	52 171	7,7
Trois	43 188	4,9	27 687	13,7	15 501	2,3
Quatre et plus	40 030	4,6	25 303	12,5	14 727	2,2
Ensemble population à domicile RP1999	**876 058**	**100,0**	**202 257**	**100,0**	**673801**	**100,0**

Source : INSEE Languedoc-Roussillon - Enquête HID 1999 - Echantillon Hérault - Champ : population à domicile

Personnes selon le nombre de déficiences et les difficultés de mobilité - Hérault - 1999

Unités : individu, %

Nombre de déficiences	Personnes à domicile Effectif	*Dont avec difficulté de mobilité*	
		Effectif	*%*
Aucune	518 286	-	-
Une	179 871	*5 255*	*2,9*
Deux	94 683	*7 055*	*7,5*
Trois	43 188	*5 869*	*13,6*
Quatre et plus	40 030	*11 550*	*28,9*
Ensemble	**876 058**	***29 729***	***3,4***

Source : INSEE Languedoc-Roussillon - Enquête HID 1999 - Echantillon Hérault - Champ : population à domicile

© INSEE - Conseil général de l'Hérault

Une reconnaissance institutionnelle du handicap pour 57 000 personnes dont 39 000 perçoivent une allocation

La reconnaissance d'une déficience ou d'un handicap, qui conduit à l'obtention d'un taux d'invalidité ou d'incapacité, peut être accordée par différents organismes ou instances (Cf. encadré ci-dessous)

En 1999, au moment de l'enquête dans l'Hérault, 57 302 personnes bénéficiaient d'une reconnaissance de leur invalidité ou incapacité, soit 6,5 % de la population vivant à domicile. Au sein de la population âgée de 60 ans ou plus, cette reconnaissance est obtenue par 11,2 % des personnes. Parmi la population des moins de 60 ans, 34 586 personnes bénéficient de cette reconnaissance soit 5,1 %.

Parmi l'ensemble des personnes reconnues handicapées ou invalides dans l'Hérault, 68,8 %, soit 39 428 individus percevaient une allocation ou une pension liée à leur handicap ou invalidité. Pour les personnes âgées de 60 ans ou plus, le lien entre reconnaissance et allocation de ressources est moins fort puisque seules 12 642 personnes percevaient une allocation parmi les 22 716 bénéficiant d'une reconnaissance de leur invalidité (soit 55,6 %). La majorité des personnes ayant des ressources liées à leur handicap est âgée de moins de 60 ans ; 26 786 personnes sont dans ce cas, soit 4,0 % de l'ensemble des moins de 60 ans vivant à domicile.

Personnes bénéficiant d'une reconnaissance de leur invalidité ou incapacité
Hérault - 1999

Unités : individu, %

Invalidité	Ensemble		60 ans ou plus		Moins de 60 ans	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
N'ayant pas d'invalidité reconnue	818 756	93,5	179 541	88,8	639 215	94,9
Ayant une invalidité reconnue	57 302	6,5	22 716	11,2	34 586	5,1
Ensemble	**876 058**	**100,0**	**202 257**	**100,0**	**673 801**	**100,0**

Source : INSEE Languedoc-Roussillon - Enquête HID 1999 - Echantillon Hérault - Champ : population à domicile

Personnes recevant une allocation, pension ou revenu lié aux problèmes de santé
Hérault - 1999

Unités : individu, %

Allocation pour déficience ou problème de santé	Ensemble		60 ans ou plus		Moins de 60 ans	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Ne recevant pas d'allocation	836 630	95,5	189 615	93,8	647 015	96,0
Recevant une allocation	39 428	4,5	12 642	6,3	26 786	4,0
Ensemble	**876 058**	**100,0**	**20257**	**100,0**	**673 801**	**100,0**

Source : INSEE Languedoc-Roussillon - Enquête HID 1999 - Echantillon Hérault - Champ : population à domicile

Définir le handicap

L'enquête HID permet de classer les personnes selon leurs déficiences, leurs incapacités (handicaps) et le besoin d'aide lié à leur situation. Dans cette étude, la notion de handicap est utilisée dans le texte au sens large du terme, elle recouvre l'ensemble des incapacités ou invalidités qu'il y ait ou non besoin d'aide.

Il existe différents types de handicaps reconnus en France selon la nature de la (ou des) déficience(s), le degré de dépendance qu'ils entraînent et l'âge de la personne. Avant 60 ans, les personnes handicapées sont réparties en deux classes d'âge : celles de moins de 20 ans et celles de 20 ans à 59 ans. A partir de 60 ans, il n'y a pas de distinction entre les personnes dépendantes en raison de difficultés de santé liées à l'âge et celles ayant connu leur handicap avant 60 ans.

Reconnaître le handicap

La reconnaissance d'une déficience physique ou mentale comme étant un handicap pour la personne conduit à l'obtention d'un taux d'invalidité ou d'incapacité et ouvre droit, dans certains cas, à des allocations spécifiques. Le taux d'invalidité peut être accordé par différentes instances ou organismes. La Sécurité Sociale, la Commission départementale d'éducation spéciale (CDES), l'armée, les sociétés d'assurance sont habilitées à reconnaître le handicap et à déterminer le niveau d'invalidité qui lui est lié.

L'enfant handicapé âgé de moins de 20 ans : les Commissions Départementales d'Education Spécialisée (CDES) reconnaissent le handicap.

L'adulte handicapé de 20 à 59 ans : la reconnaissance du handicap pour les adultes est assurée par la Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep) instituée par la loi d'orientation du 30 juin 1975. La Cotorep reconnaît le handicap, détermine les droits à pension et indemnités et décide de l'orientation professionnelle des handicapés.

La personne handicapée de 60 ans ou plus : les équipes médico-sociales déterminent à partir de la grille AGGIR l'état de dépendance de la personne et mesurent l'aide qui lui est nécessaire (Cf. encadré page 9).

30 000 personnes ont besoin d'aide en raison de difficultés de mobilité

Une personne dépendante sur trois a moins de 60 ans

Au sein de la population vivant à domicile, 3,4 % des personnes présentent des difficultés de mobilité. Cette population de 29 729 personnes est considérée comme dépendante au sens de la grille Colvez (voir encadré page 9). La mobilité s'entend ici au sens plus large que la simple capacité à se déplacer. Elle recouvre globalement la capacité à accomplir seul des gestes simples de la vie quotidienne. En ce sens, une personne apte à se déplacer de façon autonome mais ne pouvant pas s'habiller seule est considérée comme dépendante puisqu'elle doit faire appel à une tierce personne pour se vêtir.
Selon le cycle de Wood, l'âge est un facteur déterminant dans l'apparition de la dépendance car il génère un risque plus élevé de dégradation de la santé qui peut entraîner des déficiences et incapacités.

Personnes ayant recours à une aide régulière pour des difficultés de mobilité
Hérault - 1999

Unités : individu, %

Age	Population vivant à domicile		Avec une aide pour des difficultés de mobilité		Proportion de besoin d'aide
	Effectif	%	Effectif	%	
Moins de 60 ans	673 801	76,9	10 188	34,3	1,5
60 ans ou plus	202 257	23,1	19 541	65,7	9,7
Ensemble	**876 058**	**100,0**	**29 729**	**100,0**	**3,4**

Source : INSEE Languedoc-Roussillon - Enquête HID 1999 - Echantillon Hérault - Champ : population à domicile

Dans l'Hérault, 19 541 personnes, soit les deux tiers des personnes dépendantes sont âgées de 60 ans ou plus. Le besoin d'aide à la mobilité concerne pratiquement une personne âgée sur dix. Mais la dépendance est aussi le fait d'enfants et d'adultes plus jeunes. En effet, parmi les 29 729 personnes présentant des difficultés de mobilité, 10 188 sont âgées de moins de 60 ans, soit une personne sur trois. Elles représentent 1,5 % de la population de moins de 60 ans vivant à domicile.

Les personnes âgées dépendantes ont un besoin accru d'aide pour sortir, mais l'essentiel de l'aide se concentre sur la toilette et l'habillage

L'aide est nécessaire quand une personne ne peut pas, ou plus, effectuer seule certains gestes de la vie quotidienne. Le type d'aide mis en place dépend alors essentiellement de la nature de l'incapacité éprouvée par la personne.

Dans l'Hérault, plus de la moitié des personnes dépendantes vivant à domicile sont aidées pour effectuer leur toilette et/ou s'habiller (15 831 personnes sur 29 729).
Tous âges confondus, 5,9 % des personnes présentent une dépendance plus lourde en étant confinées au lit ou au fauteuil (1 761 personnes). En outre, 12 137 personnes, soit 40,8 % des personnes dépendantes, ont recours à une tierce personne pour sortir de leur domicile, elles sont considérées comme modérément dépendantes selon la grille Colvez.

Personnes selon le niveau de dépendance - Hérault - 1999

Unités : Individu, %

Niveau de dépendance	Ensemble		60 ans ou plus		Moins de 60 ans	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Ensemble des personnes dépendantes	**29 729**	**100,0**	**19 541**	**100,0**	**10 188**	**100,0**
Dont :						
Personnes confinées au lit ou au fauteuil	*1 761*	*5,9*	*1 523*	*7,8*	*238*	*2,3*
Personnes ayant besoin d'aide pour la toilette ou l'habillage	*15 831*	*53,3*	*9 740*	*49,8*	*6 091*	*59,8*
Personnes ayant besoin d'aide pour sortir	*12 137*	*40,8*	*8 278*	*42,4*	*3 859*	*37,9*

Source : INSEE Languedoc-Roussillon - Enquête HID 1999 - Echantillon Hérault - Champ : population à domicile

Pour leur part, les personnes âgées dépendantes ont proportionnellement un besoin accru d'aide pour sortir ; 42,4 % contre 37,9 % pour les moins de 60 ans.

© INSEE - Conseil général de l'Hérault

Les définitions de la dépendance

Il n'existe pas une définition administrative ou sanitaire officielle et unique de la dépendance. Différentes grilles peuvent être utilisées selon les situations et les objectifs suivis.

La grille Colvez, utilisée dans cette étude, qualifie la dépendance liée aux difficultés de mobilité en fonction du besoin d'aide de la personne pour effectuer certains gestes ou actes de la vie courante.
Elle établit la classification suivante :
- les personnes confinées au lit ou au fauteuil
- les personnes (non confinées au lit ou au fauteuil) ayant besoin d'aide pour la toilette ou l'habillage
- les personnes (n'appartenant pas aux deux catégories précédentes) ayant besoin d'aide pour sortir de leur domicile ou de l'institution où elles vivent.

Les catégories sont exclusives. Les deux premières caractérisent la dépendance lourde, la troisième la dépendance modérée. Les autres personnes sont considérées comme non-dépendantes.

D'autres grilles qualifiant la dépendance existent, mais n'ont pas été utilisées dans cet article.
- la grille EHPA : outre les critères de la grille Colvez, elle distingue les catégories de la dépendance psychique.
- la grille Katz : comme la grille Colvez, elle définit des degrés de dépendance physique mais les catégories établies sont plus nombreuses. 8 items sont proposés pour la réalisation d'activités de la vie courante : Faire sa toilette - S'habiller - Aller aux toilettes et les utiliser - Se coucher - Quitter son lit et s'asseoir - Quitter son siège - Contrôler ses selles et ses urines - Manger des aliments préparés.
- la grille AGGIR (Autonomie Gérontologique Groupes Iso-Ressources) définit l'état de dépendance des personnes âgées et elle permet aux équipes médico-sociales de mesurer l'aide qui leur est nécessaire.

Elle propose trois modalités de réponse (en autonomie totale - en autonomie partielle - en impossibilité) à une série de 17 items relatifs à des gestes quotidiens et activités des personnes âgées. A partir des réponses, les personnes sont classées, dans l'un des six groupes GIR. Ces six groupes distinguent des degrés progressifs de dépendance allant de l'absence totale d'autonomie nécessitant une présence continue des aidants, jusqu'à la non-dépendance des personnes entièrement autonomes pour les actes discriminants de la vie quotidienne.
La grille AGGIR est utilisée pour l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Les résultats de l'enquête HID pour la France
Le handicap se conjugue au pluriel

Mormiche Pierre, Insee

Environ, 2,3 millions de personnes vivant à leur domicile, perçoivent une allocation, une pension ou un autre revenu en raison d'un handicap ou d'un problème de santé.

Plus de 5 millions de personnes bénéficient d'une aide régulière pour accomplir certaines tâches de la vie quotidienne, pour les mêmes raisons. Deux fois sur trois, l'aide est apportée par l'entourage proche.

Les difficultés vécues sont d'intensité très variable selon la nature, l'origine et la gravité des atteintes.

Les femmes souffrent davantage de déficiences motrices et les hommes de déficiences sensorielles.

Bien sûr l'âge est un facteur aggravant : ainsi les déficiences motrices affectent deux tiers des nonagénaires.

Enfin les inégalités sociales sont très marquées dans le domaine du handicap : un jeune, fils d'ouvrier, est deux fois plus souvent atteint d'une déficience qu'un enfant de cadre.

Extrait de l'INSEE Première - N°742 - Octobre 2000

Une personne âgée de 60 ans ou plus entretient des relations avec trois membres de sa famille

Les relations familiales diminuent avec l'âge

La continuité des relations familiales ainsi que la possibilité de contacts avec d'autres personnes sont des facteurs importants du maintien à domicile des personnes âgées. Le départ en institution qui concerne majoritairement les femmes à partir de 80 ans est, en effet, souvent la conséquence du décès du conjoint. Il résulte également du décès des frères et sœurs, de l'éloignement des enfants ou de la dégradation des relations familiales en général ; toutes ces occurrences se cumulant avec des difficultés de santé plus lourdes et l'émergence de conditions de vie plus difficiles (impossibilité de conduire ou de se déplacer). La pratique d'activités culturelles et sportives intervient aussi dans les conditions de vie des personnes âgées à domicile en impliquant la personne dans des relations avec l'extérieur.

Les 202 257 personnes âgées de 60 ans ou plus entretiennent, en moyenne, des relations avec 3 membres de leur famille. Pour l'ensemble de la population vivant à domicile, tous âges confondus, le nombre de relations familiales s'élève, en moyenne, à 3,5. Le nombre de relations familiales diminue donc avec l'âge. Et pour les personnes dépendantes à domicile dont l'âge moyen est de 78 ans (contre 70 ans pour l'ensemble des personnes de 60 ans ou plus dépendantes ou non), la réduction du cercle familial s'accélère encore avec le décès plus fréquent des membres de la famille (conjoint, frères et sœurs, père et mère). Le nombre de relations familiales est alors inférieur à deux. Ainsi, quand le besoin d'aide devient crucial, le nombre de relations familiales se réduit pour les dépendants et avec celui-ci le potentiel d'aidants diminue.

Les relations familiales des personnes âgées selon la dépendance - Hérault - 1999

Unités : individu, %

	Ensemble	%	Dépendants	%	Non dépendants	%
Père et mère	19 585	3,5	545	1,1	19 040	3,8
Conjoint	100 739	18,1	6 907	14,3	93 832	18,5
Enfants (2 premiers)	248 226	44,7	24 897	51,5	223 329	44,0
Frère ou sœur (2 premiers)	187 074	33,7	16 001	33,1	171 073	33,7
Total	**555 624**	**100,0**	**48 350**	**100,0**	**507 274**	**100,0**
Ensemble à domicile	202 257		29 729		172 528	
Nombre moyen de relations	2,7		1,6		2,9	

Source : INSEE Languedoc-Roussillon - Enquête HID 1999 - Echantillon Hérault - Champ : population à domicile 60 ans ou plus

La place prépondérante des enfants dans les relations familiales

La place du conjoint est limitée dans les relations familiales des personnes âgées. Cet apparent paradoxe est la conséquence principale d'un plus fréquent veuvage dû à l'âge, en particulier pour les femmes dont l'espérance de vie est plus élevée que celle des hommes. Ainsi, le conjoint représente à peine 18,1 % des relations familiales des personnes âgées de 60 ans ou plus, et seulement 14,3 % pour celles d'entre elles qui sont dépendantes et dont la moyenne d'âge est plus élevée.

L'essentiel des relations familiales est lié à l'existence et à la proximité des enfants. Pour les personnes non dépendantes âgées de 60 ans ou plus, les enfants représentent 44 % des relations familiales entretenues. Ces relations avec les enfants s'intensifient en cas de dépendance de la personne pour qui elles constituent alors 51,5 % de ses relations avec la famille. Corollaire de cette situation, l'isolement des personnes âgées, et a fortiori celui des personnes dépendantes sont essentiellement dû à une absence de relations avec les enfants.

La place des frères et sœurs est également importante dans les relations des personnes âgées ; elle représente un tiers des relations entretenues avec la famille et cette part est relativement stable, qu'il y ait dépendance ou non.

Les relations familiales des personnes âgées de 60 ans ou plus selon la dépendance - Hérault - 1999

Unité : %

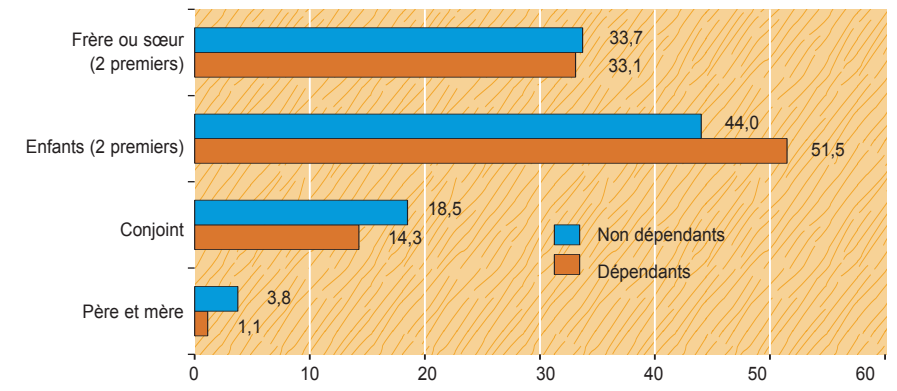

Source : INSEE Languedoc-Roussillon - Enquête HID 1999 - Echantillon Hérault - Champ : population à domicile 60 ans ou plus

© INSEE - Conseil général de l'Hérault

Méthodologie

La population vivant à domicile
La population vivant à domicile comprend :
- les personnes vivant dans les logements ordinaires indépendants
- les personnes vivant en logements foyers.

Ne sont pas prises en compte les personnes vivant en institution, en particulier :
- dans les maisons de retraite (médicalisées ou non) qui assurent une prise en charge complète de la personne (hébergement et restauration)
- dans les services de soins de longue durée relevant du secteur sanitaire qui prennent en charge les personnes dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale constante.

Dans l'Hérault, 23 % de la population départementale vivant à domicile a 60 ans ou plus. Cette proportion est supérieure de 3 points à celle constatée au niveau national.

En Languedoc-Roussillon, la part des personnes âgées de 60 ans et plus dans l'ensemble de la population vivant à domicile est de 24,3 %.

Personnes à domicile selon l'âge en 1999
Hérault - Languedoc-Roussillon - France

Unités : individu, %

Catégorie d'âge	Hérault Effectifs à domicile	Hérault %	Languedoc-Roussillon %	France %
Moins de 20	195 451	22,3	22,8	25,2
20-39	254 514	29,1	28,0	29,1
40-59	223 836	25,6	24,9	25,6
60-79	165 066	18,8	20,1	16,8
80 ans et plus	37 191	4,2	4,2	3,3
Ensemble vivant à domicile	876 058	100,0	100,0	100,0

Souce : INSEE- Recensement de la poulation de 1999

L'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance (HID)
L'enquête a été réalisée pour la première fois par l'INSEE en 1999. Elle a été effectuée auprès d'un échantillon de 1 479 personnes élaboré à partir du questionnaire Vie Quotidienne et Santé (VQS), questionnaire spécifique proposé à 16 172 personnes vivant à domicile dans l'Hérault lors du Recensement de la Population de 1999.
Une première vague de l'enquête HID avait été réalisée en France en 1998, mais uniquement auprès d'un échantillon de personnes vivant en institutions, non représentatif pour le département de l'Hérault.

Le questionnaire HID
Le questionnaire HID recouvre différents thèmes liés à la déficience :
- les handicaps et incapacités
- l'environnement socio-familial, les aidants
- les difficultés de déplacement, l'accessibilité au logement
- la reconnaissance de l'incapacité, les allocations.

Les relations de la personne âgée

Dans cette enquête, la notion de **relation familiale** s'entend comme un contact entre la personne interrogée et un membre de sa famille, quels que soient le lieu d'habitation de la personne et la fréquence des contacts ou visites.

De la même façon, la notion de **relation d'aide** s'entend comme une intervention d'un aidant auprès de la personne, elle ne tient pas compte de la fréquence et de l'importance de l'intervention. Exemple : quand une personne dépendante est aidée à trois moments différents de la journée par un même aidant (toilette, aide ménagère et sortie) la relation d'aide n'est comptée qu'une seule fois.
La relation d'aide concerne les tâches de la vie quotidienne (toilette, cuisine courses…) et les gestes d'ordre paramédical (soins infirmiers, kinésithérapie) à l'exclusion des actes effectués par les médecins.

L'aidant est une personne en relation d'aide avec la personne âgée dans un cadre familial ou professionnel.

Deux tiers de l'aide à domicile auprès des personnes âgées sont assurés par des membres de la famille

Près de la moitié de l'aide à domicile est consacrée à des personnes âgées dépendantes

Dans l'ensemble des relations que la personne âgée de 60 ans ou plus entretient avec des tierces personnes, certaines relèvent d'une aide apportée pour faciliter l'accomplissement de certains gestes quotidiens et le maintien à domicile, que cette aide soit effectuée par un membre de la famille ou par une personne extérieure. Si l'on rapporte les 94 645 relations d'aide au nombre de personnes âgées vivant à domicile dans l'Hérault, on dénombre en moyenne une relation d'aide pour deux personnes âgées, sachant qu'un aidant peut intervenir auprès de plusieurs personnes et qu'il peut aussi effectuer plusieurs interventions chez une même personne (Cf. encadré méthodologique page 11).
Les personnes dépendantes, qui représentent 10 % de le population âgée de 60 ans ou plus, requièrent à elles seules près de la moitié des interventions d'aide effectuées dans le département.

Relations d'aide régulière par catégorie des aidants et selon la dépendance des personnes âgées - Hérault - 1999

Unités : relation d'aide régulière, %

Relations d'aide régulière	Personnes aidées Dépendantes		Personnes aidées Non dépendantes		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Professionnelles	16 518	39,1	20 042	38,3	36 560	38,6
Familiales (y compris proches)	25 759	60,9	32 326	61,7	58 085	61,4
Ensemble	**42 277**	**100,0**	**52 368**	**100,0**	**94 645**	**100,0**
Par hommes	*11 743*	*27,8*	*13 439*	*25,7*	*25 182*	*26,6*
Par femmes	*30 534*	*72,2*	*38 929*	*74,3*	*69 463*	*73,4*

Source : INSEE Languedoc-Roussillon - Enquête HID 1999 - Echantillon Hérault - Champ : population à domicile 60 ans ou plus

Cependant, la répartition entre l'aide familiale et l'aide professionnelle reste quasiment la même. En effet, la part des aidants professionnels n'est pas significativement plus élevée quand il y a dépendance (39,1 % contre 38,3 % pour les non dépendants). Dans les trois quarts des cas, les interventions sont effectuées par des femmes. La famille assure a elle seule 61,4 % des relations d'aide.

Les aidants familiaux des personnes âgées sont surtout les enfants et le conjoint

Les personnes âgées font appel en priorité à des membres de leur famille quand elles ont besoin d'aide. Naturellement, le conjoint a un rôle essentiel, il assure 29 % des interventions familiales régulières. Mais ce sont surtout les propres enfants des personne âgées qui assurent l'aide dont ces dernières ont besoin. Ils prennent en charge 46 % de l'aide familiale apportée. Et quand le couple vieillit ou quand le conjoint disparaît, l'appui sur l'aide des enfants devient primordial pour le maintien à domicile des personnes âgées.

Hormis le conjoint et les enfants, les autres membres de la famille n'occupent qu'une place limitée dans l'aide, qu'il s'agisse des petits enfants, des frères et sœurs (qui ont souvent eux-mêmes besoin d'aide) et encore plus des ascendants.

Pour les personnes âgées dépendantes, la structure de l'aide familiale reste très

Répartition des aidants familiaux selon le lien de famille et la dépendance Hérault - 1999

Unité : %

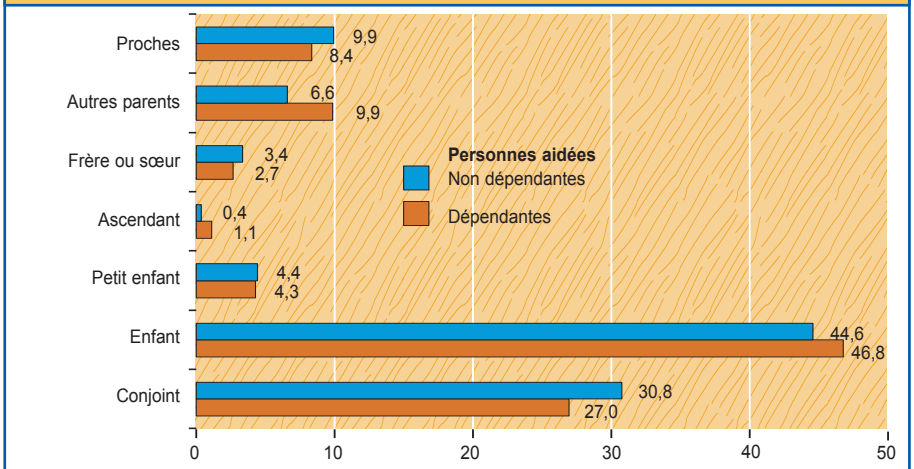

Source : INSEE Languedoc-Roussillon - Enquête HID 1999 - Echantillon Hérault - Champ : population à domicile 60 ans ou plus

proche de celle des personnes âgées non dépendantes. Les conditions de l'aide familiale qui s'installent au début du vieillissement ne sont que peu modifiées par celui-ci. Seule la part du conjoint va se restreindre, devenant moins prépondérante pour les personnes dépendantes. Cela résulte du décès ou de la propre dépendance du conjoint, l'âge moyen du conjoint aidant étant de 71 ans.

© INSEE - Conseil général de l'Hérault

Plus de la moitié des aidants professionnels sont des aides ménagères

Parallèlement à l'aide apportée par le conjoint et les enfants, des professionnels assurent régulièrement des interventions auprès des personnes âgées. L'aide ménagère (entretien du domicile, courses et préparation des repas par exemple) satisfait le premier besoin des personnes âgées. Pour les non dépendants qui ne souffrent pas de défaut de mobilité, ce type d'aide représente près de 80 % des interventions effectuées à leur domicile.

Parallèlement, l'aide apportée par du personnel infirmier ou paramédical et des auxiliaires de vie constitue pour ces personnes non dépendantes à peine plus d'une intervention sur cinq et, en particulier, les soins infirmiers ne représentent que 4,2 % des interventions. Pour les personnes dépendantes, le volume global de l'aide professionnelle augmente, et la structure de cette aide se modifie.

Relations d'aide régulière selon la catégorie des aidants professionnels et la dépendance - Hérault - 1999

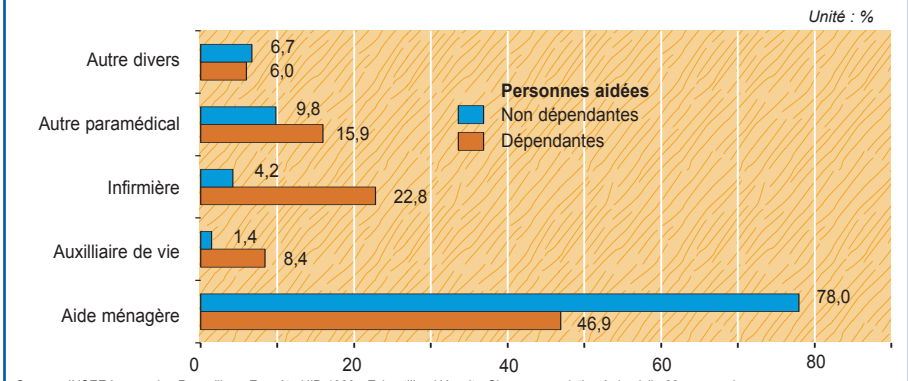

Source : INSEE Languedoc-Roussillon - Enquête HID 1999 - Echantillon Hérault - Champ : population à domicile 60 ans ou plus

Une aide multiple qui se médicalise pour les personnes âgées dépendantes

Pour l'ensemble des personnes âgées, dépendantes et non dépendantes, 55 % des interventions régulières sont assurées par un premier aidant dont le rôle est essentiel et souvent unique. Pour les personnes ne présentant pas de difficulté de mobilité, cette personne effectue près des deux tiers des interventions (64,8 %).

Mais en cas de dépendance, l'aide se diversifie et la place relative du premier aidant diminue (43,2 %) car l'aide est alors assumée par un plus grand nombre de personnes. Les aidants en second réalisent près de 30 % des interventions régulières, ceux de troisième et quatrième rang en assurent ensemble encore plus de 27 %.

Avec la dépendance, l'aide familiale et l'aide professionnelle se renforcent l'une et l'autre (même si leurs parts respectives restent stables dans le volume total de l'aide apportée) et en même temps, la nature des aides se modifie. La part du personnel soignant médical et para-médical augmente fortement relativement à celle consacrée aux tâches ménagères. Le personnel infirmier participe pour 22,8 % à l'ensemble des interventions professionnelles (contre 4,2 % pour les personnes non dépendantes). La place du para-médical atteint 15,9 % des interventions (9,8 % pour les non-dépendants).

Relations d'aide régulière par ordre des aidants selon la dépendance - Hérault - 1999

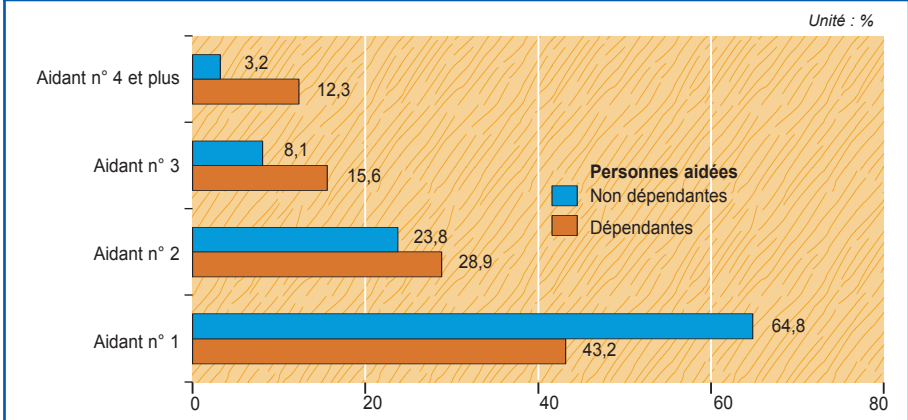

Source : INSEE Languedoc-Roussillon - Enquête HID 1999 - Echantillon Hérault - Champ : population à domicile 60 ans ou plus

Pour en savoir plus

Ministère de l'emploi et de la solidarité DREES-DRASS

- DREES **Document de travail** N° 16 - juillet 2001, Handicaps-Incapacités-Dépendance, premiers travaux d'exploitation de l'enquête HID, Colloque scientifique de Montpellier 30 novembre-1er décembre 2000
- DREES **Etudes et résultats** N° 94 septembre 2000 le nombre de personnes âgées dépendantes d'après l'enquête HID (Christel Colin - Vincent Coutton)
- Les statistiques et indicateurs de la santé et du social sont établis par les directions régionales des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS), la direction de la recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

INSEE

- INSEE - **Données sociales 2002-2003** - page 545 «La prise en charge des personnes dépendantes, âgées de 75 ans et plus : de fortes disparités régionales» (Michel C.)
- INSEE - **Courriers des statistiques** N° 87-88 décembre 1999 - pages 7 à 18 (Mormiche P.) - L'enquête HID de l'INSEE, Objectifs et schéma organisationnel
- **INSEE première** N° 742 octobre 2000 «Le handicap se conjugue au pluriel» (Mormiche P.)
- **INSEE première** N° 669 août 1999 «Les personnes âgées dépendantes en institutions» (Mormiche P.)
- **INSEE - Résultats démographie-société** N° 83-84 août 2001 résultats détaillés «Enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance en institution en 1998» (Goillot C., Mormiche P.)
- **INSEE - Résultats démographie-société** N° 6 septembre 2002 résultats détaillés «Enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance auprès des personnes en domicile ordinaire en 1999 (Goillot C., Mormiche P.)
- INSEE - **Repères pour l'économie du Languedoc-Roussillon - chiffres** - décembre 2000 N° 10 «Premiers résultats de l'enquête VQS dans le département de l'Hérault» (Michel C.) et Méthodologie pour une exploitation départementale et régionale de l'enquête Vie quotidienne et santé
- INSEE - **Repères pour l'économie du Languedoc-Roussillon - synthèse -** N° 10 septembre 2002 «Dépendance des personnes âgées : à l'horizon 2015 augmentation de 40 % (Michel C.)

Sites internet :

www.insee.fr/lr
www.cg34.fr
http://rfr-handicap.inserm.fr

© INSEE - Conseil général de l'Hérault

Extraits des Tableaux de l'Economie du Languedoc-Roussillon - Edition 2002

Repères pour l'économie du Languedoc-Roussillon - Synthèse n° 14 - INSEE

Le guide pratique pour connaitre l'économie et la société de la région.

Destiné à un large public, cet ouvrage est indispensable pour retrouver les principales données sur l'économie régionale :

- Informations disponibles au 1er octobre 2002
- 20 chapitres, 225 pages - format 16 x 24 - prix 12 €

Capacité d'accueil pour personnes âgées au 1er janvier 2001 (nombre de lits, places, établissements et services)

Unités : nombre et %

	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyrénées-Orientales	**Languedoc-Roussillon**	Région/ France métropolitaine %
Hébergement permanent							
Maison de retraite							
nombre d'établissements	33	64	97	28	37	**259**	4,0
nombre de lits	2 096	4 033	5 026	1 329	2 642	**15 126**	3,6
dont : section de cure médicale	***736***	***1 860***	***1 683***	***547***	***1 373***	***6 199***	***4,1***
Logement foyer							
nombre d'établissements	15	27	41	5	17	**105**	3,4
nombre de logements	665	1 293	2 608	108	804	**5 478**	3,5
dont : section de cure médicale	***51***	***35***	***800***	***89***	***-***	***975***	***12,9***
Hébergement temporaire							
nombre de lits	28	143	188	-	111	**470**	5,5
Accueil de jour							
nombre de places	-	-	-	-	2	**2**	0,0
Services de soins à domicile							
nombre de services	11	20	26	7	16	**80**	4,6
nombre de places	382	727	963	185	413	**2 670**	4,0
Soins de longue durée							
nombre de lits	646	775	1 054	91	360	**2 926**	3,5

Source : DRASS, Enquête EHPA - FINESS

Capacité d'accueil pour adultes handicapés ou en difficulté au 1er janvier 2001 (nombre de lits, places, établissements)

Unités : nombre et %

	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyrénées-Orientales	**Languedoc-Roussillon**	Région/ France métropolitaine %
Etablissements d'hébergement							
Foyer d'hébergement							
Nombre d'établissements	16	13	17	5	7	**58**	4,5
Nombre de lits	456	460	355	505	141	**1 917**	5,0
Maison d'accueil spécialisée							
Nombre d'établissements	3	3	9	8	4	**27**	7,5
Nombre de lits	116	137	305	478	183	**1 219**	8,5
Foyer de vie							
Nombre d'établissements	1	7	23	10	3	**44**	4,2
Nombre de lits	85	211	639	313	229	**1 477**	4,5
Foyer à double tarification							
Nombre d'établissements	2	2	7	2	1	**14**	5,2
Nombre de lits	60	-	208	32	-	**300**	3,8
Etablissements de travail protégé							
Centre d'aide par letravail							
Nombre d'établissements	15	16	17	5	8	**61**	4,5
Nombre de places	955	899	1 200	531	542	**4 127**	4,4
Atelier protégé							
Nombre d'établissements	5	3	7	1	2	**18**	3,8
Nombre de places	64	94	160	34	14	**366**	2,3
Etablissement et services de réinsertion professionnelle							
Nombre d'établissements	-	-	1	-	2	**3**	2,7
Nombre de places	-	-	280	-	131	**411**	4,1
Hébergement et réadaptation sociale (1)							
Nombre de places	48	264	445	20	114	**891**	3,0

(1) Etablissements pour adultes et familles en difficultés(CHRS)
Source : DRASS, Enquête EHPA - FINESS

En résumé

La dépendance des personnes handicapées et des personnes âgées dans l'Hérault

Un Héraultais sur dix a recours à une aide régulière à domicile

Dans l'Hérault,
pour la population vivant à domicile

- Plus de 80 000 personnes ont recours à une aide régulière
- 57 000 personnes ont un handicap reconnu
- 39 000 personnes perçoivent une allocation, une pension ou un autre revenu en raison d'un handicap ou d'un problème de santé
- L'accumulation de déficiences engendre un risque plus élevé de dépendance. Elle concerne plus souvent les personnes âgées
- Parmi les personnes qui ont recours à une aide à domicile, 30 000 sont dépendantes pour se lever, faire leur toilette, s'habiller et sortir
- 10 000 personnes dépendantes ont moins de 60 ans

et pour les personnes âgées

- Les enfants et le conjoint constituent le noyau dur des relations familiales
- Les relations familiales se restreignent avec le vieillissement
- Près des deux tiers de l'aide est assurée par des membres de la famille ou des proches
- Plus de la moitié des interventions professionnelles sont des aides ménagères
- Avec la dépendance, l'aide augmente, se diversifie et se médicalise

Etude réalisée par :
Claude MICHEL
INSEE Languedoc-Roussillon
Avec la contribution de :
Elisabeth CAZENAVE - Pierre RAYNAUD
Département de l'Hérault
Directeur de la publication :
Henri THERON
INSEE Languedoc-Roussillon
Rédaction en chef :
Odile DANGERFIELD, René DÉJEAN
INSEE Languedoc-Roussillon
Photothèque :
Département de l'Hérault
Moyens d'édition :
Michel LAMUR
INSEE Languedoc-Roussillon
Impression :
Département de l'Hérault

Supplément gratuit

ISSN n° 1286-4218 - Sage : SYN030536 - © INSEE Languedoc-Roussillon - © CG34 2003

www.cg34.fr
Hôtel du département - 1 000, rue d'Alco - 34087 Montpellier cedex 4
Tél : 04 67 67 67 67

www.insee.fr
Directeur de la publication : Henri THERON
INSEE Languedoc-Roussillon - 274, allée Henri II de Montmorency - 34064 Montpellier CEDEX 2
Téléphone : 04 67 15 70 00 - Télécopie : 04 67 15 71 71 - Mél : info-languedoc-roussillon@insee.fr